

Bertrand MARTINOT

RETRAITES : OPTIMISER LES DÉPENSES, INTRODUIRE UNE PART DE CAPITALISATION

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Mars 2025

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

RETRAITES : OPTIMISER LES DÉPENSES, INTRODUIRE UNE PART DE CAPITALISATION

Bertrand MARTINOT

La Fondapol est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDAPOL

Un think tank libéral, progressiste et européen

Née en 2004, la Fondapol s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

Sous l'appellation « **Anthropotechnie** », la Fondation dédie une partie de ses travaux aux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales.

La Fondapol est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
I. LA QUESTION DU « VRAI » DÉFICIT DES RETRAITES : SA RÉALITÉ ET SES IMPASSES	11
1. Des transferts financiers massifs qui compliquent l'estimation du « déficit des retraites »	11
2. La présentation retenue par l'État et la Cour des comptes ne contribue pas à la clarté du débat public et affaiblit singulièrement le discours sur la réforme	14
3. Quelles que soient les estimations retenues du « vrai » déficit, il importe surtout de réduire les dépenses	17
II. QUELQUES PROPOSITIONS POUR DIMINUER À TERME DE PLUS DE 10 % SANS TOUCHER À L'ÂGE LÉGAL	18
1. Réduire les dépenses de solidarité qui ne se justifient plus	18
2. Repenser les fins de carrière	22
III. INTRODUIRE UN PILIER PAR CAPITALISATION SANS ACCROISSEMENT DES COTISATIONS PESANT SUR LES SALAIRES	27
1. Cadrage général : quelle population, quelles projections dans le scénario de base et quel niveau de capitalisation ?	28
2. Plusieurs mesures permettant de gérer la période de transition 2025-2070 sans prélèvements supplémentaires sur les salaires	30
3. Résultats de la simulation	33
4. Pour aller plus loin	36
CONCLUSION	37

RÉSUMÉ

La présente note propose un ensemble cohérent de mesures permettant d'assurer la pérennité et d'améliorer l'équité de notre système de retraite tout en contribuant à un redressement global des finances publiques.

Au-delà des controverses sur le niveau exact du « déficit des retraites », il est clair qu'aussi bien la situation démographique, le ralentissement de la productivité et les défis que nous devons collectivement relever, imposent une réduction de la dépense globale consacrée aux pensions. Une revue des dépenses dites « de solidarité » intégrées au système de retraite actuel montre que certaines d'entre elles ne sont pas véritablement justifiées et pourraient être diminuées. Cette note évalue à environ 10 % à terme, la proportion des dépenses qui pourraient être ainsi économisées sans qu'il soit nécessaire de reculer de nouveau l'âge légal de départ en retraite. Il s'agirait notamment de supprimer certaines bonifications et validations gratuites de trimestres et de rationaliser les départs anticipés pour carrières longues. Il en résulterait également de meilleures incitations à prolonger la durée de l'activité, ce qui permettrait un recul de l'âge effectif moyen de départ à la retraite.

Cette étude approfondit également les réflexions amorcées dans la note *La capitalisation : une solution pour sortir par le haut de la crise des retraites ?* qui plaidait pour l'introduction d'un pilier par capitalisation bénéficiant à tous les salariés. En combinant les propositions d'économie sur les dépenses de solidarité, une désindexation temporaire des pensions et divers mécanismes facilitant la constitution d'un capital initial, il est possible de créer une cotisation dédiée à la constitution d'un pilier par capitalisation de l'ordre de 33 % des pensions versées sans augmenter les prélèvements nets sur les salaires. Cette opération aboutirait, à terme, à la fois à une diminution des cotisations sociales et, au-delà même du système de retraite, apporterait une contribution substantielle au redressement global des finances publiques. En réglant ainsi durablement la question lancinante des retraites, notre pays pourrait dégager les marges de manœuvre financière pour enfin se tourner vers l'avenir.



RETRAITES : OPTIMISER LES DÉPENSES, INTRODUIRE UNE PART DE CAPITALISATION

Bertrand MARTINOT

Auteur pour la Fondapol de la note « La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites ? »,
expert associé à l'institut Montaigne sur les questions sociales,
ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy.

L'auteur tient à remercier vivement Charles Dennery pour ses conseils précieux et ses analyses
sur les leviers d'action sur notre système de retraites.

INTRODUCTION

Malgré six réformes effectivement mises en œuvre entre 1993 et 2014, une réforme avortée en 2020 et une réforme particulièrement impopulaire en 2023, la question des retraites est très loin d'être résolue et reste au cœur des passions françaises. Même si le récent audit de la Cour des comptes¹ ne retient comptablement qu'un déficit des retraites assez modeste au regard de la totalité du déficit public, le poids des dépenses de retraite reste très lourd en France et contraint considérablement nos marges de manœuvre financières pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Par ailleurs, faute d'avoir engagé en amont une transition vers un système partiellement financé par la capitalisation – comme l'ont fait la plupart de nos voisins depuis des décennies – la situation est appelée à se dégrader à l'avenir, les actifs d'aujourd'hui et de demain subissant mathématiquement des charges de plus en plus importantes pour des pensions de plus en plus réduites. Sans repenser le système, nous sommes collectivement condamnés soit à laisser dériver nos finances publiques jusqu'à une crise majeure, soit à rajouter tous les trois ou cinq ans quelques rustines supplémentaires au prix de crises politiques et sociales de plus en plus violentes.

1. « Situation financière et perspectives du système de retraite », Cour des comptes, 20 février 2025 [en ligne].

La note récemment publiée par la Fondapol, *La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites*² ?, portait sur les modalités de financement du système à pensions inchangées, justifiait l'introduction d'une part de capitalisation dans le système actuel et esquissait les contours de la phase de transition d'un système vers un autre. Elle rappelait toutefois qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une solution miracle et qu'en tout état de cause, cette proposition ne saurait se substituer à un effort de redressement financier et de rationalisation des dépenses.

En complément de ce premier travail, la présente note propose des pistes d'économies et de rationalisation des dépenses pour permettre la montée en charge d'un financement partiel des retraites par capitalisation, sans alourdir la fiscalité et les charges pesant sur le travail, et en améliorant les finances publiques. Elle réexamine les voies d'amélioration du système actuel sans toucher à l'âge légal et à la durée de cotisation de manière générale, mais en se concentrant de manière pragmatique sur quelques aspects qui rendent le système actuel à la fois opaque, inéquitable et exagérément coûteux.

Plus précisément, elle aborde successivement trois sujets :

- l'importance des dépenses de retraite et le poids qu'elles font peser sur les finances publiques, au-delà de la question insoluble du « déficit caché des retraites » ;
- des propositions pour rationaliser certaines dépenses de solidarité en faveur des retraités pour rendre le système plus lisible, moins coûteux et plus juste ;
- un scénario détaillé de montée en charge d'un pilier par capitalisation sans surcotisation qui tient compte des réductions de dépenses réalisées sur le pilier par répartition.

2. Bertrand Martinot, *La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites ?*, Fondapol, novembre 2024 [en ligne].

I. LA QUESTION DU « VRAI » DÉFICIT DES RETRAITES : SA RÉALITÉ ET SES IMPASSES

1. Des transferts financiers massifs qui compliquent l'estimation du « déficit des retraites »

Par principe, un système de retraite par répartition doit être financièrement équilibré, au moins en moyenne, sur un cycle économique : il n'y a en effet aucune justification économique pour que des pensions, qui sont des dépenses courantes et non des investissements d'avenir, soient financées par de l'endettement. C'est pourquoi, avant d'envisager des mesures de redressement financier de notre système de retraite, il est souhaitable de disposer d'une estimation fiable de l'ampleur du problème à résoudre. Se pose alors la question de la mesure du « déficit des retraites ». Malheureusement, la question n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît.

La présentation du gouvernement, reprise récemment par la Cour des comptes³ retient une approche aboutissant à un « déficit des retraites » très modeste au regard de l'ensemble du déficit public. Ainsi, pour l'année 2025, celui-ci serait de 6,6 Mds d'euros, soit 3,5 % du déficit public total. Pour 2035, malgré une dégradation continue, il n'atteindrait que 15 Mds d'euros, soit 8 % du déficit public actuel.

En réalité, toutes les méthodes visant à mesurer l'ampleur de ce déficit se heurtent à la question du traitement comptable des nombreux transferts financiers venus de l'extérieur dont bénéficie le système des retraites. En effet, outre le paiement direct des pensions de ses fonctionnaires qui est par construction financièrement à l'équilibre⁴, l'État et d'autres administrations publiques (branche famille, Fonds de solidarité vieillesse (FSV) ou l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), etc.) participent massivement au financement du système de retraite via des subventions budgétaires et des transferts d'impôts (TVA, contribution sociale généralisée (CSG), taxe sur les salaires, etc.). Au total, les cotisations payées par les salariés et leurs employeurs ne représentent qu'un peu plus des deux tiers de l'ensemble des recettes.

3. « Situation financière et perspectives du système de retraite », *op. cit.*

4. Ce paiement est financièrement à l'équilibre parce qu'il n'existe pas de caisse spécifique. Cette situation aboutit d'ailleurs au paradoxe que si l'on doublait les pensions des fonctionnaires, cela n'aurait aucun impact sur le « déficit des retraites ». C'est la raison pour laquelle la Cour des comptes recommande depuis plusieurs années la création d'une caisse spécifique à des fins de clarification des comptes. Voir aussi les propositions de Jean-Pascal Beaufret, *Contribution à la mission flash de clarification du financement des retraites. Note pour le Premier président de la Cour des comptes*, Fondapol, février 2025 [en ligne].

Par exemple, dans le cas du régime général et des régimes spéciaux qui lui sont adossés, la répartition des recettes par grandes catégories est la suivante :

Cotisations employeurs et salariés	Transferts directs de taxes par l'État	Subventions Unédic et branche famille	Subventions d'équilibre de l'État	Subvention du FSV ⁵	Autres	Besoin de financement
69 %	11,4 %	5,4 %	2,7 %	9,2 %	0,4 %	1,9 %

Source : « Rapport annuel. Évolutions et perspectives des retraites en France », COR, juin 2023 [en ligne].

Dans la présentation retenue par la Cour des comptes, ces transferts fiscaux et budgétaires massifs maintiennent artificiellement le système proche de l'équilibre financier et font apparaître en miroir un déficit massif de l'État. C'est pourquoi plusieurs experts ont cherché à calculer le « vrai » déficit des retraites en appliquant des principes comptables permettant de mieux identifier quelles dépenses et quelles recettes doivent être imputées à quelle entité.

Ainsi, Jean-Pascal Beaufret⁶ et le Haut-commissariat au Plan⁷, proposent-ils deux grands types de corrections comptables aux chiffres retenus par les gouvernements et par la Cour des comptes :

- considérer que seules les cotisations sociales et les impôts directement affectés au système de retraite sont de « vraies recettes » du système. Ainsi, les subventions de l'Unédic et des branches famille ou maladie aux caisses de retraite ne font que couvrir artificiellement un besoin de financement en transférant vers la branche retraite des cotisations affectées normalement à d'autres risques (chômage, famille, maladie). De la même façon, les subventions budgétaires directes de l'État au régime général et aux régimes spéciaux ne font que masquer des besoins de financement du système de retraite et entraînent un déport de charges indues vers l'État ;
- considérer que le surcroît de dépenses payées par l'État et les autres collectivités publiques (collectivités locales et hôpitaux publics essentiellement)⁸ par rapport au montant qui résulterait de l'application

5. Ce fonds, créé au moment de la réforme Balladur de 1993, reçoit en recettes des impôts et des taxes de l'État, en particulier une partie de la CSG.

6. Voir Jean-Pascal Beaufret, *Contribution à la mission flash de clarification du financement des retraites. Note pour le Premier président de la Cour des comptes*, Fondapol, février 2025 [en ligne] ; Jean-Pascal Beaufret, « Les trois singes et les finances publiques », *Commentaire*, n° 187, pp. 519-528, septembre 2024.

7. Haut-commissariat au Plan, *Retraites : une base objective pour le débat civique*, décembre 2022 [en ligne].

8. Les cotisations employeur de l'État et des collectivités locales sont de 74 % et 31 % respectivement du traitement de leurs fonctionnaires (et vont augmenter en 2025), contre 17 % du salaire brut dans le secteur privé.

du taux de cotisation existant dans le secteur privé (régime général) pour financer leurs propres régimes, ne devrait pas être comptabilisé en recettes du système, mais comme une subvention d'équilibre implicite diminuant artificiellement son déficit.

L'application de ces principes comptables conduit Jean-Pascal Beaufret à considérer que notre système de retraite, tous régimes confondus, bénéficie d'une « subvention d'équilibre » implicite d'environ 80 Mds d'euros (en 2023) qui devrait être décomptée des « vraies » recettes. Cela impliquerait que le « vrai » déficit des retraites en 2023 ne serait pas de 1,5 Mds d'euros comme affiché par le gouvernement mais de plus de 82 Mds d'euros, soit 2,9 % du PIB et environ la moitié du déficit public total de notre pays.

Pour autant, cette méthode comptable ne permet pas toujours d'appréhender la réalité économique sous-jacente. Ainsi, Charles Dennerly propose-t-il un mode de calcul différent de la surcotisation de l'État au régime de la fonction publique et un traitement différent de certains transferts de taxe de l'État aux régimes de retraite. Au total, il aboutit à un « déficit des retraites » compris entre 30 et 50 Mds d'euros⁹.

En résumé, il faut bien admettre qu'au-delà des normes comptables, il existe de multiples façons de calculer un « vrai » déficit qui corresponde à la réalité économique et chacune contient une part d'arbitraire. Finalement, il pourrait être plus pédagogique de procéder à une simple règle de trois dans une optique qui serait semblable à un exercice de comptabilité analytique au sein d'une entreprise comportant plusieurs entités : puisque les dépenses liées aux retraites correspondent à 25 % des dépenses publiques totales, pourquoi ne pas considérer que le système de retraite contribue à 25 % à la formation du déficit public total ? De cette manière, le déficit public étant de l'ordre de 6 % du PIB en 2024, le « déficit des retraites » s'établirait à 1,5 % du PIB, soit environ 45 Mds d'euros. Cette règle n'est pas de nature comptable et peut sembler très fruste, mais elle traduit sans doute assez fidèlement la réalité économique à laquelle nous sommes confrontés.

9. Cf. Charles Dennerly, *Réformer (vraiment) les retraites*, Presses universitaires de France, octobre 2024.

2. La présentation retenue par l'État et la Cour des comptes ne contribue pas à la clarté du débat public et affaiblit singulièrement le discours sur la réforme

En réalité, toute évaluation du « bon » déficit des retraites se heurte au fait que les normes comptables sont elles-mêmes conventionnelles et ne traduisent qu'imparfaitement la réalité économique sous-jacente : transformer une subvention budgétaire de l'État en transfert de taxes diminue d'autant le déficit du système de retraite, alors même que la réalité économique et financière n'aura pas changé d'un euro. Ainsi, bien qu'il soit essentiel d'améliorer la présentation de la réalité comptable¹⁰, il est illusoire d'aborder la question du financement des retraites par le déficit.

Une présentation qui favorise le déni

Même si les modalités de calcul du déficit sont multiples, il est certain que la présentation choisie aujourd'hui par les gouvernements biaise considérablement le débat public. À titre d'illustration, la publication du Conseil d'orientation des retraites (COR, rapport d'activité de juillet 2022) servant de base au projet de réforme des retraites faisait les projections suivantes :

	2021	2027	2030
Déficit de l'ensemble des régimes de retraite	0	10 Mds €	13 Mds €
Dont régime général et régimes spéciaux en extinction	2,5 Mds €	0	5 Mds €
Rappel : déficit de l'ensemble des administrations publiques	143 Mds €	-	-

Source : « Évolutions et perspectives des retraites en France », COR, 2022 [en ligne].

Cette présentation laisse penser que la dimension financière de la question des retraites est presque anecdotique au regard de l'ampleur du déficit public dans son ensemble. Ainsi, imputer la quasi-totalité des 180 Mds d'euros de déficit public au seul budget de l'État (déficit estimé pour 2024) n'est pas neutre en termes de signal politique. La modestie du déficit des retraites affiché contraste naturellement avec le gigantisme du déficit de l'État, au point que l'on pourrait considérer que c'est à l'État de faire la totalité des efforts, et surtout pas aux actifs, aux entreprises et aux retraités.

10. De ce point de vue, les propositions de Jean-Pascal Beaufret visant à améliorer l'information du Parlement et la lisibilité des comptes semblent tout à fait pertinentes. Cf. Jean-Pascal Beaufret, *op. cit.* [en ligne].

Bien entendu, les opposants à tout effort de redressement financier n'ont pas manqué de s'emparer de ces chiffres officiels plutôt rassurants pour relativiser l'ampleur du problème et argumenter contre les diverses réformes des retraites. Quelques exemples, parmi tant d'autres, à l'occasion des débats sur la réforme de 2023 :

Exemple n° 1 : argumentaire de la CGT sous forme de « Questions – Réponses* »

Seul l'allongement de la durée du travail peut équilibrer financièrement le système de retraite français ?

C'est faux ! En 2021 et 2022, les caisses de retraite étaient excédentaires respectivement de 900 millions d'euros et 3,2 Mds d'euros.

Sur le long terme (d'ici 2070), la part des dépenses de retraite dans le PIB serait comprise entre 14,7% (ce qui est le cas aujourd'hui) et 12,1% toujours selon le COR.

En résumé, en l'absence de réforme, le système de retraite n'est pas financièrement en danger. C'est la baisse programmée des recettes qui fragilise le système.

*Communiqué CGT, « Stop aux contre-vérités : le vrai / faux du projet de réforme des retraites 2023 », La CGT Finances Publiques, janvier 2023 [en ligne].

Exemple n°2 : extrait de « Retraites : les arguments pour convaincre », argumentaire développé par l'Institut La Boétie, think tank proche de LFI*

Argument n°2 : Même si le déficit annoncé était réel, il serait négligeable

Le COR prévoyait un déficit de 22 Mds d'euros en 2022. En réalité, le système est excédentaire de 3 Mds d'euros !

Même s'il se réalisait, le déficit annoncé par le gouvernement pour les 25 prochaines années représenterait moins de 3% des dépenses totales et 0,4% du produit intérieur brut (PIB).

Le système est donc très loin d'être en danger.

*L'équipe de la Fondation, « Retraites : les arguments pour convaincre », Institut La Boétie, 2023 [en ligne].

Exemple n° 3 : extraits du kit contre la réforme des retraites du parti socialiste*

Selon le dernier rapport du COR, le système de retraite devrait enregistrer un excédent en 2022 (+3,2 Mds d'euros), dans la continuité de l'année 2021 (+ 900 millions d'euros).

- pour les années suivantes (2022-2032), les projections du COR font en effet état d'un léger déficit du système de retraite, notamment à cause des effets du papy-boom ;
- selon les hypothèses retenues, le déficit du système de retraite serait compris entre 12 et 15 Mds d'euros. 12 Mds d'euros de déficit c'est important mais cela représente 0,5% du PIB et 3% des dépenses de retraites par an ;
- surtout que dans le même temps, le COR indique que la part des dépenses de retraite dans la richesse nationale (l'indicateur de santé le plus fiable de notre système de retraite) va baisser à long terme ;
- et que le système de retraite reviendrait de manière progressive à l'équilibre à l'horizon 2070.

*« Réforme des retraites : Pourquoi nous disons non ! », Iñaki Echaniz, janvier 2023 [en ligne].

Des conséquences délétères sur le discours gouvernemental et le contenu des réformes

Ces chiffres mettent tout discours réformateur en grande difficulté : comment expliquer aux Français qu'il va falloir travailler deux ans de plus alors même que le déficit des retraites était affiché à zéro en 2021 et n'était attendu, au pire, qu'à 13 Mds d'euros à l'horizon 2030¹¹ ? Conscient de la fragilité de son argument financier face à ses propres chiffres, le gouvernement est toujours tenté de minimiser la dimension financière de la réforme et se sent obligé d'insister sur les mesures de « justice sociale » contenues dans son projet (extension du dispositif carrières longues permettant de partir avant l'âge légal, relèvement du minimum vieillesse, facilité accrue à valider des trimestres, etc.).

À cet égard, il est significatif que l'ancienne Première ministre Élisabeth Borne n'ait évoqué que très brièvement la question des retraites lors de son discours de politique générale en juillet 2022, sachant pourtant bien qu'il figurerait au cœur des combats politiques des prochains mois et qu'elle serait vraisemblablement la seule mesure économique et sociale d'ampleur de la mandature. En outre, loin de dramatiser l'enjeu, le projet de réforme n'était d'ailleurs pas présenté sous la rubrique « finances publiques », mais comme un dégagement à l'intérieur d'un passage du discours consacré au plein emploi ! Pour s'en convaincre, il suffit de relire le passage consacré aux retraites dans son discours de politique générale :

11. Ce chiffre étant lui-même hypothétique (il était nul sous des hypothèses optimistes du COR) ; des chiffres par ailleurs à rapprocher des quelque 143 Mds d'euros de déficit de l'État en 2021.

« Alors, je le dis aujourd'hui : - pour la prospérité de notre pays et la pérennité de notre système par répartition ; - pour bâtir de nouveaux progrès sociaux ; - pour qu'aucun retraité avec une carrière complète n'ait une pension inférieure à 1100 euros par mois ; - pour sortir de situations, où le même métier ne garantit pas la même retraite. Oui, nous devons travailler progressivement un peu plus longtemps. Notre pays a besoin d'une réforme de son système de retraite. Elle ne sera pas uniforme et devra prendre en compte les carrières longues et la pénibilité. Elle devra veiller au maintien dans l'emploi des seniors¹² ».

Cette situation incite donc les gouvernements à intégrer dans chaque réforme, au nom de la justice sociale, des contreparties extrêmement coûteuses : puisque la question financière n'est pas dramatique, il y a des marges de manœuvre pour accompagner le recul de l'âge légal et de la durée de cotisation par des mesures « sociales ». La réforme de 2023 n'a pas échappé à la règle, puisque l'ensemble des « mesures d'accompagnement » ont coûté 5,3 Mds d'euros (4,8 Mds pesant sur le régime général et 0,8 Md sur d'autres branches de la Sécurité sociale), soit presque un tiers des 17,7 Mds d'euros de redressement permis par les deux mesures phares que sont l'accélération de la réforme Touraine sur la durée de cotisation et le recul de deux ans de l'âge légal¹³.

3. Quelles que soient les estimations retenues du « vrai » déficit, il importe surtout de réduire les dépenses

Quand bien même le « déficit des retraites » serait nul, la question demeurerait au cœur du débat sur les finances publiques. La réalité économique est en effet la suivante : aujourd'hui, et, sans réforme majeure dans un avenir prévisible, l'économie française doit consacrer chaque année entre 13 et 14 % de son PIB au paiement des pensions tous régimes confondus, ce qui est la proportion la deuxième plus élevée de l'OCDE après l'Italie¹⁴. Quelle que soit la manière de comptabiliser les recettes du système, ces dépenses limitent nécessairement nos marges de manœuvre sur toutes les autres dépenses publiques. C'est notamment ce niveau de dépenses qui obère nos marges de manœuvres pour faire face au véritable « mur de dépenses » auquel nous allons nous heurter dans les prochaines années : effort indispensable en matière militaire, investissement dans l'IA, transition énergétique, santé et dépendance, éducation, recherche, etc.

12. Élisabeth Borne, « Déclaration de politique générale de Mme Élisabeth Borne, Première ministre, sur le pouvoir d'achat, le plein emploi, l'énergie, la nationalisation d'EDF, l'égalité des chances et la souveraineté, à l'Assemblée nationale le 6 juillet 2022. », Vie publique, juillet 2022 [en ligne].

13. « Rapport sur les objectifs et les effets du projet de réforme des retraites », Légifrance, janvier 2023 [en ligne].

14. Cf. OCDE, « Pensions at a Glance », édition 2023 [en ligne].

Autant dire qu'aujourd'hui, compte tenu de la situation globale des finances publiques, la plus dégradée en temps de paix depuis 1936-1937¹⁵, les arbitrages politiques sur les dépenses de retraite contraignent très fortement les dépenses qui conditionnent l'avenir de notre pays, y compris sa souveraineté. Par conséquent, la question des retraites n'est pas qu'une question de retraite.

II. QUELQUES PROPOSITIONS POUR DIMINUER À TERME DE PLUS DE 10 % SANS TOUCHER À L'ÂGE LÉGAL

On l'a vu, notre système de retraite s'est considérablement éloigné de son principe contributif originel, au point qu'environ un tiers des dépenses sont aujourd'hui financées pour des raisons de « solidarité » par rapport à de nombreuses catégories (ceux qui ont connu des épisodes de chômage, ceux qui ont eu des enfants, ceux qui ont eu des carrières longues, etc.). C'est pourquoi, plutôt que de considérer la question du recul de l'âge légal au-delà des 64 ans prévus à l'horizon 2030, il serait politiquement plus habile de reconsidérer certaines de ces dépenses de solidarité. À terme, on pourrait escompter au moins 10 % d'économie sur le montant des pensions, ce qui serait à la fois une contribution au redressement des finances publiques, inciterait à prolonger l'activité et permettrait de dégager des marges de manœuvre pour mettre en place un pilier de financement par capitalisation.

1. Réduire les dépenses de solidarité qui ne se justifient plus

Il est possible de faire des économies sur les dépenses liées aux retraites sans toucher aux deux paramètres généraux et politiquement inflammables que sont la durée d'assurance requise pour une retraite de base à taux plein et à l'âge légal. C'est l'objet des propositions qui suivent, qui passent en revue les économies qui résulteraient d'une rationalisation des principales dépenses dites de solidarité, qu'elles soient financées par des contributions extérieures au système de retraite (par exemple le FSV et les majorations de pension) ou par des subventions implicites à l'intérieur du système (par exemple les bonifications de trimestres pour enfants ou le départ à taux plein selon la durée d'assurance¹⁶).

15. Cf. Pierre Villa, « Un siècle de données macro-économiques », *INSEE*, 1994. Encore faut-il rappeler que le surendettement public de la fin des années 1930 était en partie dû à un effort de guerre sans commune mesure avec ce que nous connaissons aujourd'hui.

16. Les estimations chiffrées qui suivent sont tirées de « Réformer (vraiment) les retraites », PUF et d'échanges avec son auteur Charles Dennerly.

Première piste : limiter la validation de trimestres pour les périodes de chômage

S'il est légitime de vouloir protéger les droits à la retraite des chômeurs et de toute personne ayant eu une carrière hachée, on peut se demander s'il est plus efficace de les protéger *ex ante*, en maintenant leurs cotisations et en les faisant prendre en charge par la solidarité nationale, ou *ex post*, sous forme de *minima* garantis de pension une fois leur retraite liquidée. Ainsi, la validation de trimestres par le FSV¹⁷ garantit-elle des droits presque inchangés alors que l'individu aura moins contribué. La prise en charge par l'Unédic des cotisations complémentaires¹⁸ (4 Mds d'euros) est elle aussi discutable : le but de l'assurance chômage est d'abord de protéger les revenus courants des chômeurs, pas de financer leurs droits à la retraite complémentaire.

C'est pourquoi la validation des trimestres de chômage dans le régime de base pourrait être fortement réduite. En contrepartie, les critères pour obtenir le minimum contributif – éventuellement majoré – pourraient être assouplis. Autrement dit, on limiterait la protection immédiate des périodes de chômage ou de faibles cotisations en échange d'une meilleure protection contre la baisse de pension une fois à la retraite. Il s'agirait de passer d'une logique de protection *ex ante* à une logique *ex post* visant à limiter la pauvreté des retraités. Une telle réforme pénaliserait des actifs qui ont objectivement très peu cotisé pendant une partie de leur carrière, mais en rendant plus généreux le minimum contributif (montant plus élevé ou durée d'assurance requise plus faible) et l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA), elle pourrait épargner les salariés aux carrières hachées, voire leur bénéficier. En outre, la personne ayant eu des épisodes de chômage non pris en compte pourrait avoir le droit de racheter à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) les trimestres passés au chômage à un taux éventuellement réduit.

Économies envisageables : si le calibrage de la prestation de compensation permettait d'économiser la moitié des transferts du FSV consacrés à la prise en charge des trimestres passés au chômage, l'économie nette réalisée serait de 6 Mds d'euros.

17. Jusqu'à cinq ans en incluant les périodes de chômage indemnisées par l'Unédic (aide au retour à l'emploi, ARE) puis d'allocation spécifique de solidarité (ASS).

18. Si les allocations chômage sont soumises à une cotisation complémentaire d'un montant égal à 3 % du salaire journalier de référence, permettant déjà de prendre en charge une partie des points non achetés du fait des épisodes de chômage, l'Unédic abonde cette contribution pour maintenir les mêmes cotisations que lorsque le salarié était en activité (6,2 % du salaire de référence en dessous du plafond et 17 % au-delà). Pour les titulaires de l'ASS, l'Unédic cotise pour eux à hauteur de 4 % seulement – en dessous et au-dessus du plafond.

Deuxième piste : supprimer la prise en charge par l'Unédic d'une partie des achats de points de retraite complémentaire durant les épisodes de chômage

Cette mesure compléterait la non-validation intégrale des trimestres de retraite dans le régime de base. Concrètement, une partie des points continuerait à être rachetée automatiquement via la cotisation existante appliquée sur l'allocation de retour à l'emploi durant les épisodes de chômage¹⁹. En revanche, l'Unédic ne prendrait plus en charge les points manquants pour parvenir à un rachat intégral, ce qui concernerait essentiellement les assurés ayant eu des salaires antérieurs élevés²⁰. De la même manière que pour la retraite de base, les points de cotisation manquants en raison de ces trimestres passés au chômage pourraient être rachetés ultérieurement par le salarié concerné auprès de l'AGIRC-ARRCO. Économies envisageables (pour l'Unédic) : 4 Mds d'euros.

Troisième piste : rationaliser les différents avantages familiaux

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) verse aujourd'hui environ 12 Mds d'euros au régime général pour financer les majorations de pension (10 % à partir de 3 enfants) et la validation des périodes d'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF). L'AVPF permet à certains parents au foyer, sous condition de ressource, de continuer de cotiser à l'assurance vieillesse, avec des cotisations calculées sur la base du SMIC. *A contrario*, les majorations de durée d'assurance (8 trimestres assimilés par enfant dans le privé, 2 dans le public) et les congés d'éducation parentale (pour les parents au foyer qui ne sont pas éligibles à l'AVPF) sont des avantages familiaux dont le coût est pris en charge par les régimes directement, sans transferts extérieurs. S'agissant des majorations de durée d'assurance, leur coût s'élevait à 11,3 Mds d'euros en 2022²¹.

Il est très douteux que ces bonifications et majorations familiales aient le moindre effet incitatif sur la fécondité des couples. Par ailleurs, il est quelque peu surprenant de soumettre les aides aux familles (en premier lieu les allocations familiales) à des conditions de revenus, tout en ne soumettant pas les avantages familiaux du système de retraite à une conditionnalité similaire. Ce dispositif est également contestable du point de vue de la politique familiale : il vaudrait mieux que la branche famille aide davantage les familles quand elles en ont besoin, à la naissance et durant l'enfance, plutôt que de récompenser les parents plusieurs décennies plus tard, lorsqu'ils partent à la retraite.

19. Les bénéficiaires de l'assurance chômage cotisent déjà, à hauteur de 3 % du salaire antérieur, pour que la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO leur attribue des points de retraite pendant leurs épisodes de chômage.

20. Cette mesure toucherait essentiellement les cadres, pour lesquels la part de la retraite complémentaire dans l'ensemble de la pension est la plus élevée. Ils auraient bien sûr la possibilité de racheter les trimestres manquants à l'AGIRC-ARRCO s'ils souhaitent compléter leur pension.

21. « Les droits familiaux et conjugaux : objectifs et leviers envisageables », Réunion du COR du 1er février 2024, document 5, page 2 [en ligne].

Valider des périodes non travaillées lorsque le parent élève des enfants (congé d'éducation parental et AVPF) n'est pas choquant et il n'est pas souhaitable d'y mettre fin. Les majorations de pension, elles, sont moins justifiées car elles ne corrigent pas des « trous de carrière » spécifiques mais elles peuvent être considérées comme une forme de reconnaissance des efforts consentis par les parents. On pourrait en plafonner le montant en fonction des revenus du foyer, sans les supprimer totalement. Si on les voit comme une récompense, elles devraient être financées par le régime général (cf. *infra*).

En revanche, les majorations de durée favorisent davantage les ménages aisés avec de bons salaires et ayant déjà des carrières relativement complètes à l'approche de l'âge légal. Ainsi, une mère de deux enfants qui a validé 38 annuités à 62 ans bénéficiera à plein des bonifications, puisqu'elle bénéficiera d'une pension complète sans décote, alors qu'elle aurait subi une proratisation de 90 %²² et d'une décote de 20 % sans les majorations de durée²³. Elle peut partir avec 100 % de sa pension et non 72 %²⁴, soit une pension presque 40 % plus élevée. Ce mécanisme bénéficie souvent aux femmes relativement aisées, qui ont fait des études. *A contrario*, une mère de deux enfants n'ayant que 30 annuités à 62 ans augmentera sa proratisation²⁵ mais subira une décote de 25 % avec une durée d'assurance insuffisante. Elle pourra partir avec 61 % de sa pension au lieu de 54 %, soit à peine 13 % de plus (contre 40 % dans le premier exemple) : autrement dit, ses enfants lui « rapportent » moins. Quant aux mères qui avaient déjà la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein sans compter les enfants, ces bonifications ne rapportent rien. Le système bénéficie donc d'abord aux mères diplômées et avec une bonne carrière, et peu, ou pas, à celles qui ont fait peu d'études ou qui ont eu des trous de carrière importants.

Ainsi, les majorations de durée, qui représentent près de 12 Mds de dépenses pour le régime général, sont moins justifiées et pourraient être supprimées, ou au moins réduites de moitié. En contrepartie, les parents qui « oublient » de s'affilier à un congé d'éducation parental ou à l'AVPF lorsqu'ils interrompent leur activité, pourraient demander leur affiliation rétroactive (gratuite) plusieurs années plus tard, et le montant du minimum contributif pourrait être plus fortement modulé selon le nombre d'enfants. Comme pour la validation des périodes de chômage ou de faible salaire, on passerait à une solidarité davantage ciblée pour limiter

22. Soit $38/42 \approx 0.90$

23. La proratisation est l'ajustement du montant de la pension en fonction du nombre de trimestres cotisés alors que la décote est une réduction de la pension par trimestre non cotisé. Les deux mécanismes s'appliquent en même temps dans le calcul du montant de la pension.

24. Soit $0.90 \times 0.80 = 0.72$

25. De 81 % [$34/42 \approx 0.81$] au lieu de 71 % [$30/42 \approx 0.71$], soit 61 % contre 54 % avec la décote de 25 %.

les pertes de revenus au moment de la retraite plutôt que de distribuer des avantages sous forme de validation de trimestres. Grâce à de telles économies dans le régime général, on pourrait supprimer le financement par la CNAF des majorations de pension pour 3 enfants, qui seraient désormais prises en charge par le régime général lui-même.

Économies envisageables : 6 Mds d'euros par an dans le régime général, reversés à la branche famille via la fin de la prise en charge par la CNAF des majorations pour 3 enfants.

Quatrième piste : fixer l'âge du taux plein pour la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO à 67 ans (sauf invalidité ou inaptitude), quelle que soit la durée cotisée

On sait que la durée cotisée n'est pas liée à la durée de l'espérance de vie en retraite (cf. *supra*). C'est pourquoi il pourrait être proposé d'appliquer une décote uniquement sur la retraite complémentaire (et non sur le régime de base) tant que l'âge général de l'annulation de la décote (67 ans) n'est pas atteint, même si la durée de cotisation permettant l'annulation de la décote (42,5 ans aujourd'hui et 43 ans en 2030) dans le régime de base est déjà atteinte. Il faut noter que les retraites des salariés modestes seraient peu touchées car elles dépendent peu de la retraite complémentaire, cette dernière profitant surtout aux cadres. Ainsi, cette mesure toucherait principalement les cadres qui seraient incités à travailler jusqu'à 67 ans pour ne pas être touchés par une décote de la retraite complémentaire.

Économies envisageables : environ 14 Mds d'euros à terme. En contrepartie, la contribution d'équilibre générale de l'AGIRC-ARRCO, qui finance les retraites complémentaires (taux de 2,15 % en dessous du plafond de la Sécurité sociale et 2,7 % au-dessus) pourrait être supprimée et son produit réaffecté à la montée en puissance d'un pilier du système de retraite par capitalisation (voir partie III).

2. Repenser les fins de carrière

La possibilité pour certains travailleurs de partir en retraite avant l'âge légal, qui concerne environ 22 % des départs en retraite chaque année²⁶, ne bénéficie pas d'un financement dédié. Son coût est mutualisé avec le reste des cotisants dans chaque régime et n'apparaît comptablement nulle part. Ainsi, ni les bénéficiaires de ces départs dérogatoires ni leurs employeurs n'ont cotisé pour cet avantage, sans que celui-ci ne se justifie par une espérance de vie plus faible.

26. Dans le public et le privé, les retraites anticipées pour carrières longues (« carrières longues », ou RACL) permettent aux personnes ayant commencé à travailler avant un certain âge et ayant cotisé toute la durée d'assurance, de liquider leur pension sans avoir atteint le taux plein. Avant la réforme de 2023, cela concernait principalement des départs à 60 ou 61 ans. Dans le public et les régimes spéciaux, certains métiers ouvrent droit à un départ anticipé 5 ans – voire 10 ans dans certains cas – avant l'âge légal.

Le cas des retraites pour carrières longues

On a longtemps estimé que les assurés ayant commencé tôt avaient une espérance de vie dégradée, ce qui justifiait de pouvoir partir tôt grâce au dispositif des carrières longues. C'était peut-être le cas en 1980 ou en 2000, mais ce n'est plus vrai aujourd'hui : les bénéficiaires des carrières longues n'ont pas une mortalité plus élevée que le reste de la population, comme a pu le montrer Patrick Aubert²⁷. En réalité, le dispositif ne bénéficie pas aux carrières hachées, qui concernent souvent ceux qui ont occupé les métiers les plus pénibles, mais plutôt à des assurés qui se situent dans le quatrième quintile de la distribution des pensions. En effet, dans ce quintile se situent principalement des ouvriers et des employés qui ont commencé relativement tôt et qui ont eu une carrière linéaire. Ils bénéficient donc d'une durée plus longue de retraite, sans avoir cotisé pour cela. Le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (2021)²⁸ estimait à 5,9 Mds d'euros le coût net du dispositif en 2019. Ce chiffre pourrait être plus élevé si l'on prenait en compte les cotisations et impôts (pour les retraites, les autres branches de la Sécurité sociale mais aussi l'État) que les personnes ne versent pas. Si à ce second effet on rajoute l'impact de l'inflation intervenue depuis 2019, on peut estimer que le coût des carrières longues entre dans une fourchette de 6 à 10 Mds d'euros.

Le cas des « catégories actives » de la fonction publique

Le cas des « catégories actives » de la fonction publique et des régimes spéciaux soulève le même type de questions. Historiquement ces catégories actives correspondaient à « un risque particulier » ou « des fatigues exceptionnelles » (par rapport aux catégories sédentaires). Mais à quelques exceptions éventuelles (comme les éboueurs), ces professions ne correspondent plus aujourd'hui à une espérance de vie réduite (même en bonne santé²⁹) : à la SNCF, ce sont les agents d'entretien (dans les ateliers ou sur les voies) qui ont la plus faible espérance de vie du fait de la pénibilité, mais pourtant ce sont les conducteurs – dont la mortalité a baissé – qui peuvent partir le plus tôt. À l'exception des militaires assujettis à un taux de cotisation spécifique, le coût du départ des catégories actives est mutualisé avec le reste des fonctionnaires et agents sédentaires, dans chaque caisse. Pour les fonctionnaires civils de l'État et les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, le coût de ces catégories actives est de 3 à 4 Mds d'euros.

27. Patrick Aubert, « Le système français de retraite fait dépendre l'âge de départ de la durée de carrière : est-ce justifié ? », Note IPP, n°111, novembre 2024 [en ligne].

28. « Les comptes de la sécurité sociale : Résultats 2020 et prévisions 2021 », Commission des Comptes de la Sécurité sociale, juin 2021 [en ligne].

29. On peut penser que certains de ces métiers ne peuvent plus être effectués correctement jusqu'à 62 ou 67 ans, mais rien n'empêche en théorie l'employeur public de chercher à reclasser les agents sur des métiers moins pénibles. Clairement, le système actuel les désincite à rechercher des solutions pour aménager les fins de carrière.

Une forme de déresponsabilisation par rapport aux fins de carrières et à la question de la pénibilité

En fait, ces dispositifs de départs anticipés résultent de notre incapacité collective à traiter de façon rationnelle et équitable la question de l'usure professionnelle et à installer, dans les entreprises et les administrations publiques, des pratiques RH adaptées au vieillissement de leurs collaborateurs. Faute de pouvoir traiter la question, un consensus entre les partenaires sociaux s'est dessiné en faveur de l'octroi d'avantages pour les salariés entrés tôt sur le marché du travail, un critère qui a le mérite d'être plus facilement mesurable que le degré de pénibilité de l'emploi occupé ou le degré d'usure professionnelle du salarié concerné. Malheureusement, ce critère n'est pas un bon prédicteur de l'espérance de vie, ce qui le rend injuste et fait que ces dispositifs ne devraient pas relever de la solidarité comme c'est le cas aujourd'hui.

Pour contribuer au redressement financier du système, il est aussi nécessaire de réformer les dispositifs « carrières longues » et « catégories actives », pour inciter au maintien en emploi des seniors. Comme il a été vu dans la deuxième partie, le dispositif de départ anticipé pour carrières longues, qui fonctionne comme une préretraite concernant 22 % des départs, est en réalité un pis-aller pour ne pas aborder frontalement la question de l'usure professionnelle qui ne peut se traiter qu'au niveau sectoriel. Grâce à ce mécanisme, financé à l'intérieur du régime général, le coût de ces départs dérogatoires au droit commun est porté par le régime général au nom de la solidarité interprofessionnelle. De même, dans le public et les régimes spéciaux, le coût de ces départs dérogatoires est porté par les cotisations sur l'ensemble des fonctionnaires, sans distinction (ou très peu) entre les catégories actives et sédentaires.

La réforme proposée consiste à faire porter ce coût sur l'employeur et le salarié dans le cadre de la solidarité professionnelle. Concrètement, les pensions ne seraient plus jamais versées avant l'âge légal. Toutefois, les branches professionnelles auraient la possibilité de créer des dispositifs assurantiels financés par capitalisation et dédiés au financement de prestations intermédiaires, faisant le « pont » entre la cessation anticipée d'activité et l'obtention de l'âge légal, à partir duquel la retraite de droit commun pourrait être liquidée et versée dans les conditions de droit commun.

Ce financement, expression de la solidarité financière et sociale organisée au niveau de la branche, se matérialiserait par l'introduction de surcotisations spécifiques pour des métiers ou des profils de carrières que les partenaires sociaux considéreraient comme pénibles et réduisant l'espérance de vie. Dans le cas où un nombre insuffisant de branches

aboutiraient à un accord de ce type, l'État devrait certainement renvoyer un tel schéma à la négociation interprofessionnelle en incitant les partenaires sociaux à trouver une modalité de financement au niveau national.

Bien entendu, les conditions d'entrée dans ces dispositifs (nécessité ou non d'un examen médical, durée d'exercice d'un métier considéré comme pénible, condition d'âge, etc.) seraient laissées à l'appréciation des partenaires sociaux des branches professionnelles, de même que les modalités de la surcotisation (répartition entre part patronale et part salariale, assiette de la surcotisation pesant exclusivement sur ces emplois ou touchant la totalité des emplois de la branche). Quant au taux de surcotisation nécessaire, il serait négocié avec l'institution (société d'assurance, groupe de protection sociale) à laquelle la branche confierait la gestion du dispositif. De cette manière, les retraites anticipées ne pèseraient plus financièrement sur le régime général dans son ensemble. En outre, les employeurs et les branches concernées seraient rendus plus responsables car il ne serait plus possible de négliger la gestion des fins de carrière et de l'usure professionnelle en se défaussant sur le régime de retraite.

Ce système s'appliquerait également à l'État, qui accroîtrait les cotisations retraite pour les emplois correspondant aux catégories dites « actives » de la fonction publique qui donnent droit à des départs anticipés, et diminuerait d'autant celles qui pèsent sur les autres catégories d'agents publics. De cette manière le véritable « coût » de ces avantages spécifiques dans le budget de l'État serait révélé. Comme pour le secteur privé, ces surcotisations seraient versées à une caisse spécifique fonctionnant par capitalisation sur le modèle de l'établissement pour la retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP), qui gère déjà les pensions additionnelles assises sur les primes des fonctionnaires.

Économies envisageables : environ 10 Mds d'euros à terme.

Tableau récapitulatif des propositions (estimations réalisées sur le champ du secteur privé³⁰)

Nature de la mesure	Économies possibles à long terme	Commentaires
Restriction à la validation des trimestres passés au chômage (retraite de base)	6 Mds €	Comptabilisation maintenue pour l'accès au minimum contributif Possibilité de rachat de ces trimestres
Fin de l'achat de tous les points de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO) pendant les épisodes de chômage	4 Mds €	Possibilités de rachat de points pour les salaires les plus élevés (ceux qui sont les plus touchés par cette mesure)
Rationaliser les avantages familiaux	6 Mds €	Validation de trimestres remplacée en partie par une majoration de la pension sous conditions de ressources
Taux plein à 67 ans dans les régimes complémentaires	14 Mds €	Fin de la possibilité d'obtenir le taux plein avant 67 ans dans la retraite complémentaire Possibilité de rachats de points par le salarié pour compenser
Repenser les fins de carrière via la suppression des carrières longues au niveau national	10 Mds €	Renvoi aux négociations de branches pour la création de « retraites ponts » (versements de prestations avant l'âge légal et liquidation de la retraite de droit commun à 64 ans) pour les métiers ou les types de carrières jugés pénibles ; provisionnement par capitalisation. Dans le cas des fonctionnaires, restriction à l'entrée dans les catégories « actives » et création d'une surcotisation spécifique pour ces emplois.
Total	40 Mds €	

Au total, l'ensemble des économies proposées sur le seul champ du secteur privé représenterait environ 10 % de l'ensemble des dépenses consacrées aux retraites (un peu plus de 400 Mds d'euros) et 13 % du régime général (dont les dépenses sont de l'ordre de 300 Mds d'euros), soit près de 1,4 % du PIB. Elles n'intègrent pas les hausses de cotisations et d'impôts qui résulteraient de l'allongement des carrières professionnelles (« effet incitation »). Leur extension au secteur public rapporterait sans doute plusieurs milliards d'euros supplémentaires. Bien entendu, elles ne se concrétiseraient que très progressivement dans la mesure où il n'est pas envisageable de supprimer

30. Toutes ces mesures (à l'exception de la validation des trimestres pour les chômeurs) auraient naturellement vocation à s'appliquer aux agents du secteur public, mais il n'a pas été possible de chiffrer les économies correspondantes pour les administrations publiques faute de données disponibles.

rétroactivement des trimestres validés ou des départs en carrière longue pour les retraités actuels. Toutefois, ceux-ci pourraient être appelés à participer à l'effort de redressement financier compte tenu de leur situation avantageuse par rapport aux générations antérieures et aux générations futures (voir partie III ci-dessous).

Si l'on fait l'hypothèse que ces économies ne seraient intégralement réalisées que lorsque tous les actifs actuels seront partis en retraite, on peut espérer que le régime de croisière serait atteint dans 43 ans. Certes, elles rapporteraient moins à court terme qu'un nouveau report de l'âge légal à 65 ans ou au-delà, mais la question du redressement financier d'un système de retraite doit s'apprécier sur sa durée et sur sa crédibilité.

III. INTRODUIRE UN PILIER PAR CAPITALISATION SANS ACCROISSEMENT DES COTISATIONS PESANT SUR LES SALAIRES

Il existe une forme de consensus chez les experts pour considérer que l'introduction d'une part de capitalisation dans notre système de retraite aurait au moins quatre avantages, qui vont bien au-delà de la question des retraites *stricto sensu*³¹ :

- en termes d'équité intergénérationnelle, elle permettrait d'éviter que des charges toujours plus forte reposent sur des actifs de moins en moins nombreux ;
- en termes de financement de notre économie : en réorientant et en renforçant le volume de l'épargne vers les entreprises, elle conforterait leurs fonds propres et accroîtrait le stock de capital par tête de notre économie, donc le PIB par tête ;
- en termes de taxation du travail donc de pouvoir d'achat, elle permettrait à terme de diminuer les cotisations sur les retraites et/ou les transferts de taxes de l'État ;
- en termes de liberté de choix, ce système permettrait de moduler davantage sa retraite par rapport au système actuel tout en donnant de fortes incitations à poursuivre l'activité professionnelle au-delà de l'âge légal.

31. Bertrand Martinot, *op. cit.*

Parallèlement, il est également clair que cette solution n'aurait de sens que dans le cadre d'un redressement global des finances publiques n'agissant pas uniquement sur la dépense. En effet, accumuler un fonds de capitalisation alors que les finances publiques continueraient de dériver reviendrait très exactement à creuser un nouveau trou pour en reboucher un autre.

Pour autant, cette réforme suppose bien entendu de construire un ou plusieurs fonds de capitalisation atteignant une masse critique qui doit répondre à un dilemme : d'un côté, qu'elle soit suffisamment vaste pour produire les bénéfices escomptés ; de l'autre, qu'elle ne soit pas telle que les efforts pour la constituer imposent un effort déraisonnable pour les actifs durant la phase de transition, c'est-à-dire la phase durant laquelle les actifs devront à la fois constituer un pilier par capitalisation et financer le « stock » de pensions actuelles par répartition.

Cette note reprend les grands principes de la note précédente tendant à la constitution d'un vaste fonds national par capitalisation dédié au secteur privé³², en la complétant par l'intégration des économies réalisées sur les dépenses de solidarité vues précédemment, l'introduction de nouvelles ressources pour amorcer le système et une tentative de bouclage macroéconomique complet.

1. Cadrage général : quelle population, quelles projections dans le scénario de base et quel niveau de capitalisation ?

Il est proposé d'introduire de la capitalisation dans le régime général actuel et les régimes spéciaux qui lui sont adossés, soit plus de 20 millions de salariés et un montant de pensions versé de l'ordre de 280 Mds d'euros en 2025 (sur les quelque 400 milliards de pensions versés en incluant les régimes publics).

Les projections du scénario de base (en l'absence de réforme) sont celles publiées par le COR dans sa variante centrale en projection 2025-2070 : évolutions démographiques projetées par l'Insee, évolution annuelle de la productivité de 0,7 %.

Le rendement du capital dans lequel est placé le fonds de capitalisation est estimé à 3,5 % en termes réels (après inflation), ce qui est une hypothèse prudente³³.

32. Bien entendu, différentes variantes peuvent être envisagées, à l'image de ce qui existe dans d'autres pays. La présente note n'entre pas dans ce débat qui, à notre sens, devrait faire l'objet de discussions avec les partenaires sociaux potentiellement gestionnaires de ce système.

33. Voir Bertrand Martinot, *op. cit.*, pour une discussion de ce niveau, qui retenait une fourchette de 3,5 – 4 %.

Dans ce scénario, chaque salarié du secteur privé se voit doté d'un compte personnel de retraite, alimentée par une cotisation dédiée prélevée sur son salaire. Concrètement, une personne commençant à cotiser l'année de mise en place (2025) bénéficiera au moment de son départ en retraite d'une pension qui sera financée à hauteur de 33 % par ses contributions au fonds de capitalisation. En supposant que le nombre d'annuités nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein soit de 43 ans, cela implique que le salarié qui a commencé à cotiser en 2024 bénéficiera, lui, d'un pilier capitalisation à hauteur de $33\% \times 42 / 43$ de sa pension, celui ayant cotisé à partir de 2023 d'un pilier capitalisation à hauteur de $33\% \times 41 / 43$, et ainsi de suite, jusqu'au salarié ayant déjà cotisé 42 ans dans le système actuel (répartition) au moment de la mise en place du nouveau système et qui recevra une pension par capitalisation à hauteur de seulement $1/129^{e34}$ de sa pension totale.

Au total, la montée en charge du pilier par capitalisation serait nécessairement très progressive : on peut ainsi estimer que la proportion des pensions du secteur privé versées par capitalisations serait de 25 % en 2070.

Choix du taux de cotisation par répartition

Il est choisi de manière à ce que chaque année le pilier répartition soit équilibré en recettes et dépenses (le taux de cotisation actuel est donc réhaussé de manière à couvrir les déficits projetés par le COR actualisé par le rapport de la Cour des comptes de février 2025) tout au long de la période de projection (2025-2070). Ce choix implique de corriger les déficits projetés dans le système actuel car il ne saurait être question de continuer à accumuler de la dette dans le système par répartition alors même que l'on accumule du capital pour le pilier par capitalisation. En effet, tout l'intérêt économique de l'opération consiste à accroître les actifs nets de la nation. Pour assurer que le système par répartition soit toujours à l'équilibre, il serait nécessaire de réajuster le taux de cotisation par répartition à la hausse ou de désindexer davantage les pensions si le déficit s'avérait plus important que celui projeté par le COR et la Cour des comptes.

Choix du taux de cotisations par capitalisation et conséquence sur le stock de capital qui devrait être accumulé dans le fond par capitalisation

Pour financer le pilier par capitalisation, la création d'une cotisation spécifique reposant sur les salaires est nécessaire. Cette cotisation viendrait alimenter le compte personnel de retraite par capitalisation. Pour que le système soit actuariellement neutre, il faut que, pour un individu donné, la somme actualisée des cotisations versées soit égale aux montants actualisés des pensions versées durant la retraite.

34. $1/43 \times 1/3$

Si l'on retient l'hypothèse d'une vie professionnelle de 43 ans, d'un taux de remplacement par rapport au dernier salaire de 70 %³⁵ et d'une espérance de vie en retraite de 20 ans à la retraite, le taux de cotisation cible par capitalisation permettant, avec un rendement de 3,5 %, de générer le même montant de droits à la retraite que le système actuel avec 4 % du salaire brut.

Compte tenu des calibrages précédents, le stock de capital accumulé en régime stationnaire devrait être de l'ordre de 75 % à la fin du processus (donc, vers 2105, lorsque tous les retraités auraient droit à 33 % de leurs pensions payées par capitalisation). À l'issue de la période de projection (2070), il se monterait à 50 % du PIB.

2. Plusieurs mesures permettant de gérer la période de transition 2025-2070 sans prélèvements supplémentaires sur les salaires

Intégrer les économies sur les dépenses proposées précédemment et leur impact sur l'âge de départ effectif

L'introduction de la capitalisation est facilitée si, simultanément, on modère les pensions de retraite qu'il faudra verser dans les prochaines décennies. C'est pourquoi, il est proposé de mettre en place les économies proposées dans les « dépenses de solidarité » dans la partie III, soit 13 % du montant des pensions versées par le régime général à l'horizon de 43 ans (le temps que toutes les générations actuellement actives soient concernées par ces économies lorsqu'elles partiront en retraite). Compte tenu de la difficulté accrue à valider des trimestres, on retient également dans les simulations un recul de 6 mois de l'âge de départ effectif à ce même horizon.

Mobiliser de nouvelles ressources pour aider à enclencher la constitution du fonds et accélérer la baisse des cotisations par répartition

Il va de soi que la faisabilité politique de la période de transition dépend de la possibilité de limiter les effets négatifs sur les actifs résultant d'une double cotisation. Ainsi, sans apports extérieurs pour enclencher la constitution du fonds, les actifs subiraient une hausse de cotisations sociale de 4 % du fait de la création d'une cotisation par capitalisation et ce n'est qu'après plusieurs années que cette surcotisation serait compensée par la diminution tendancielle de la cotisation par répartition³⁶. Plusieurs

35. Ce taux de remplacement (ratio pension versée / dernier salaire) est de l'ordre de 75 % aujourd'hui pour un salarié non-cadre, mais devrait diminuer tendanciellement à 65 % d'après les projections du COR [Voir « Rapport annuel du COR juin 2024 - Évolutions et perspectives des retraites en France », juin 2024 [en ligne]].

36. Dans les simulations précédentes [Bertrand Martinot, *op. cit.*], les actifs subissaient une surcharge nette pendant cinq ou six ans selon les scénarios. L'objectif ici est de trouver un cocktail de solutions pour éliminer cette surtaxe temporaire.

mécanismes correctifs simples sont proposés, qui consistent en définitive à répartir sur plusieurs générations la perte temporaire « de bien-être ». Il s'agit à la fois de doter le fonds initialement pour accélérer sa montée en charge et de dégager des marges de manœuvres pour accélérer la baisse des cotisations par répartition :

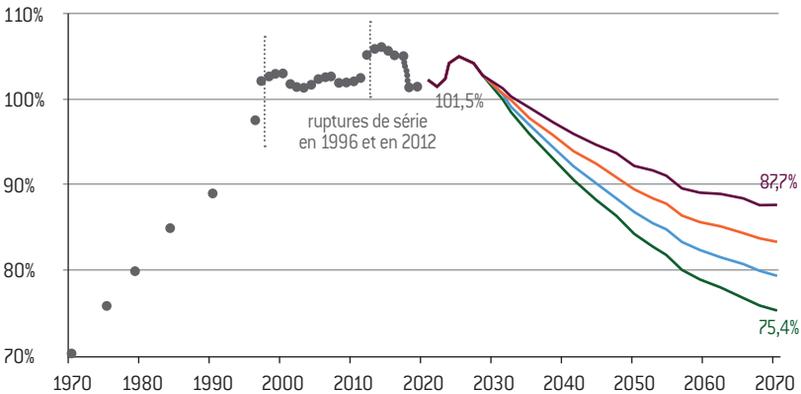
- une mobilisation des réserves actuelles du régime par répartition (FRR et réserves de l'AGIRC/ARRCO) ;
- une contribution exceptionnelle des retraités actuels prenant la forme d'une sous-indexation temporaire des pensions versées. Le niveau historiquement élevé des taux de remplacement actuels jusqu'en 2035 (voir schéma ci-dessous) justifie que les pensions actuelles progressent moins vite que l'inflation pendant plusieurs années ;
- une contribution de l'État autofinancée par une suppression sur 4 ans de l'abattement de 10 % pour frais professionnels de l'impôt sur le revenu ;
- la création d'un « pool d'actions » françaises sans droit de vote et incessibles, qui seraient achetées par l'État auprès des entreprises cotées au SBF 120 et placées dans le fonds de capitalisation. Concrètement, la loi donnerait à l'État la possibilité d'échanger des obligations à taux fixe à échéance de 30 ans au prix du marché contre 5 % de l'ensemble du capital de ces sociétés, avec une décote que l'on peut estimer à environ 30 % en raison du caractère incessible et sans droit de vote des actions achetées. Ces actions, une fois stockées dans le fonds de capitalisation, produiraient des dividendes³⁷ qui constitueraient une ressource supplémentaire permanente pour l'alimentation du fonds.

Ces ressources permettraient de « doter » les comptes individuels de retraite créés, ce qui diminuerait d'autant l'effort à fournir pour accumuler le capital nécessaire durant la période de transition.

37. Estimées à 2,5 % de la valeur des actions stockées dans le fonds, ce qui correspond aux taux de distribution moyens observés sur ce type d'actions.

	Modalités	Chiffrage
Mobilisation des fonds de réserve existants (FRR et AGIRC/ARRCO)	Apport en capital versé au fonds de capitalisation au moment de sa création	100 Mds €
Recyclage de la suppression de l'abattement de 10 % à l'impôt sur le revenu	Contribution annuelle de l'État au fonds	4,5 Mds € chaque année (valeur 2025).
Sous-indexation temporaire des pensions du régime général	Sous-indexation des pensions en cours de 1,5 % pendant 5 ans + 1 % pendant 5 ans	4,5 Mds € (valeur 2025), montée en charge à 36 Mds € en 2035, puis retour à la trajectoire des dépenses prévue, au fur et à mesure que de nouvelles générations arrivent à l'âge de la retraite.
Constitution d'un « pool » d'actions inaccessibles et sans droit de vote	Achat par l'État pour le compte du fonds de capitalisation de 5 % du capital du SBF 120 (par fraction de 0,5 % sur 10 ans)	Constitution d'un stock de capital d'environ 200 Mds € à l'horizon 2035, soit une ressource supplémentaire (dividendes) d'environ 5 Mds € en retenant le taux de versement des dividendes constatés sur longue période de 2,5 %.

Évolution du taux de remplacement selon différentes hypothèses sur les gains de productivité



● Observations — 1,6% — 1,3% — 1,0% — -0,7%

Source : « Rapport annuel du COR juin 2024 - Évolutions et perspectives des retraites en France », COR, juin 2024 [en ligne].

Tenir compte du bouclage macroéconomique

Il est tenu compte d'un effet favorable résultant du bouclage économique : relèvement du stock de capital productif par habitant et impact favorable sur l'emploi résultant de la baisse des cotisations sociales à terme permises par la réforme et de la hausse de 6 mois de l'âge de départ effectif à la retraite. Au total, la masse salariale et le PIB seraient relevées d'environ 4 % à l'horizon 2070 par rapport au scénario sans capitalisation³⁸.

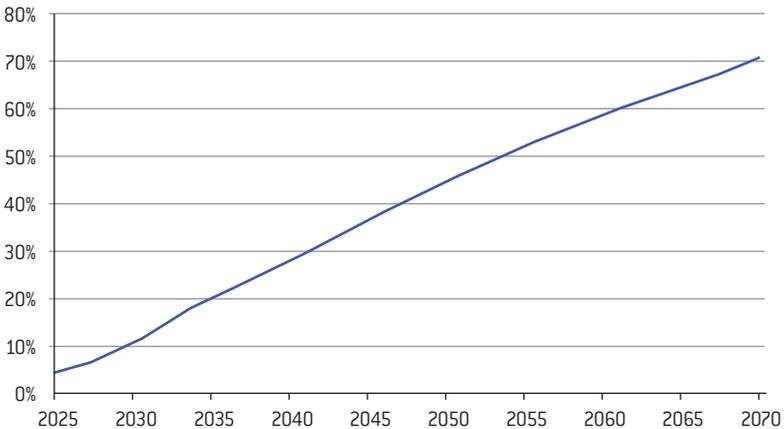
38. Estimation réalisée dans Bertrand Martinot, *op. cit.*

3. Résultats de la simulation

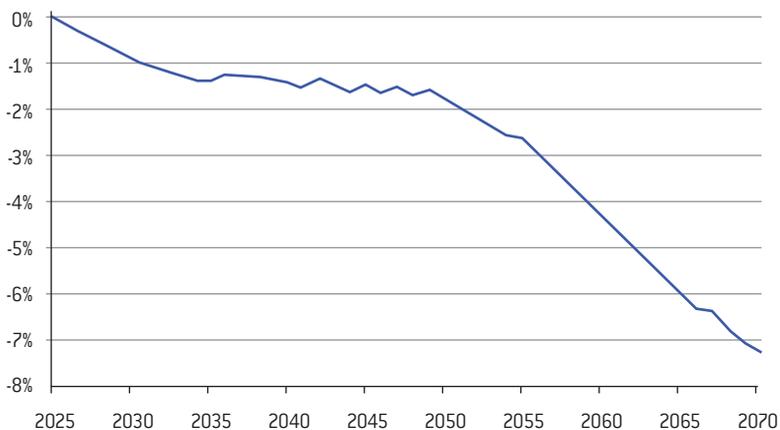
La combinaison de ces dotations initiales, de nouvelles recettes et de la diminution accélérée des dépenses du pilier répartition permettrait d'enclencher la constitution du fonds et le versement de premières pensions par capitalisation sans accroître les prélèvements nets sur le travail : en effet, la cotisation de 4 % pour la capitalisation serait très exactement compensée par une diminution du taux de cotisation actuel (28 % du salaire brut). Au fur et à mesure de la montée en puissance du système par capitalisation, la somme du taux de cotisations par répartition et du taux de cotisations par capitalisation aboutirait à une diminution nette des cotisations, jusqu'à environ 7 points à l'horizon 2070 (une diminution de 11 points de la cotisation par répartition et création d'une cotisation par capitalisation à hauteur de 4 %).

Les graphiques suivants permettent d'illustrer tout l'intérêt de l'opération :

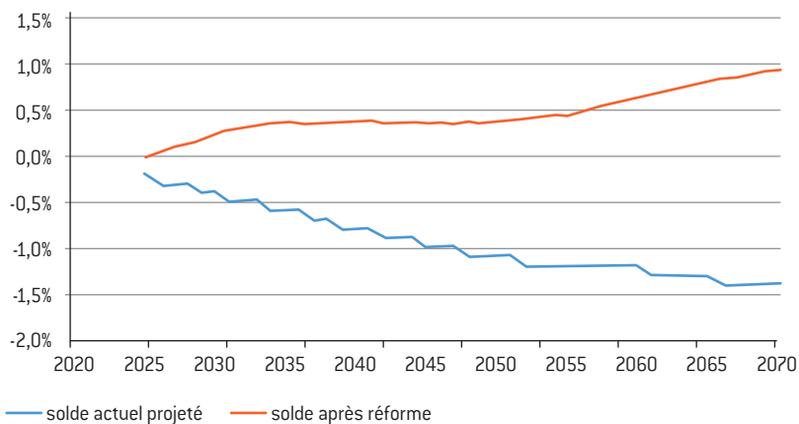
Capital accumulé dans les comptes personnels en % du PIB



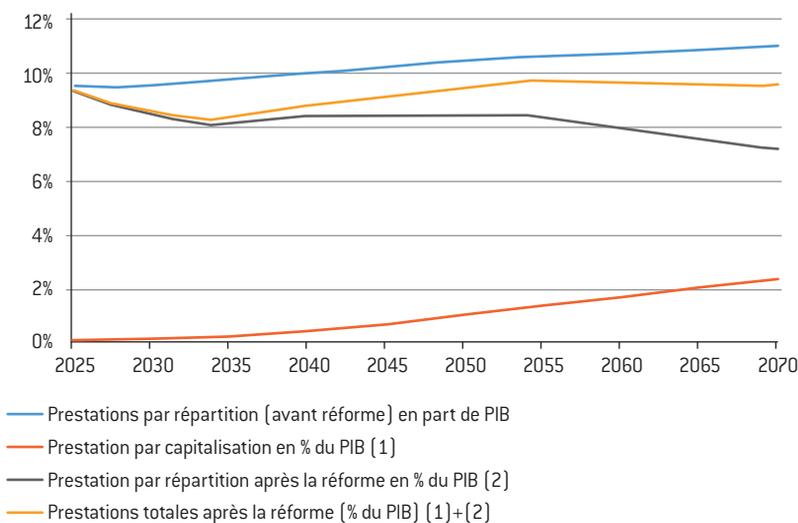
Évolution du taux de cotisation retraite (% du salaire brut)



Solde du régime général avant / après réforme (% du PIB)



Évolution du niveau des prestations du secteur privé (en % du PIB)



Comme l'indiquent le COR et la Cour des comptes, le déficit du régime général s'accroît dans le temps³⁹ en l'absence de réforme. Il ne peut être couvert que par un report massif de l'âge effectif de départ à la retraite ou par un relèvement considérable des prélèvements obligatoires (cotisations sociales ou taxes et impôts divers).

Le premier gain de la réforme est donc de participer au redressement des finances publiques sur le long terme : elle permet de réduire à terme les cotisations pesant sur le travail tout en diminuant la charge globale que les retraites font peser sur les actifs et les entreprises. Dans la mesure où la cotisation capitalisation prend également en charge une partie des dépenses financées par des impôts et taxes affectés (environ 30 % de la totalité des pensions versées, voir partie I), l'introduction du pilier par capitalisation « soulage » alors ces besoins financiers, ce qui se traduit par autant de marge de manœuvre budgétaire pour l'État (qui pourrait réaffecter ces ITAF ailleurs ou les réduire).

Bien entendu, il convient de considérer l'allègement général de charge de manière consolidée : par exemple, la baisse de cotisation de 7 points et l'amélioration du déficit global de 0,9 point de PIB à l'horizon 2070 pourraient être réparties différemment (par exemple, davantage de baisse de cotisation et moins d'excédents financiers ou l'inverse, ou encore aucune baisse de prélèvements mais des marges budgétaires nouvelles pour financer de nouvelles dépenses...) selon les préférences politiques.

39. Même si l'on a vu (partie I) que cette notion de « déficit » est très relative, son accroissement serait bel et bien une dégradation de la situation financière du système des retraites par rapport à la situation actuelle.

4. Pour aller plus loin

Procéder à une réforme du même type dans le secteur public ?

Compte tenu de l'effet de levier autorisé par la capitalisation (résultant de l'écart entre le taux de croissance des salaires et le rendement du capital dans lequel le fonds de capitalisation est placé), il n'y a aucune raison de restreindre ce dispositif aux seuls salariés du secteur privé (régime général). Les économies à en attendre pour le budget de l'État seraient considérables à terme⁴⁰.

Concrètement, il serait possible de partir de la caisse de retraite par capitalisation existant sur les primes des fonctionnaires (ERAFP) et de l'élargir progressivement au financement de 33 % des pensions.

L'écart entre la retraite actuelle (75 % du traitement brut des 6 derniers mois) et la pension qui résulterait de l'application mécanique des règles du régime général de base (50 % des salaires des 25 « meilleures années ») serait considéré comme une retraite complémentaire financée par capitalisation.

L'accès aux données est insuffisant pour calibrer précisément le chemin à parcourir. Toutefois, par analogie avec le mécanisme développé pour le secteur privé, on peut estimer qu'il faudrait accumuler un fonds supplémentaire de capitalisation entre 10 et 15 % du PIB à l'horizon 2070 (soit 300-350 milliards d'euros en valeur 2025) et créer une cotisation spécifique de l'ordre de 4 %. La difficulté consisterait naturellement à gérer la période de transition. Outre le produit de la désindexation des retraites dans le secteur public, des dotations initiales devraient être trouvées. Les administrations publiques pourraient par exemple y affecter des cessions d'actifs, notamment une partie de leur parc immobilier.

Autoriser une certaine liberté dans le choix du niveau de cotisation et de retraites

L'un des avantages de la capitalisation est de pouvoir introduire une modulation des cotisations en fonction des préférences de chacun. Les simulations sont effectuées à niveau de pension donnée (moyennant les économies réalisées sur les dépenses de solidarité), donc avec un taux de cotisation par capitalisation correspondant. Dans un tel système, chaque salarié verrait, en temps réel, le montant de droits de pension accumulé, celui-ci ayant la plupart des caractéristiques d'un véritable patrimoine et pourrait faire, en conséquence, des arbitrages travail / cotisation / niveau de pension sur le pilier capitalisation. Il pourrait notamment décider de verser sur son compte personnel une cotisation inférieure pour gagner

40. Voir par exemple, l'étude réalisée par l'Institut économique Molinari, dans le cas d'un basculement total vers un système par capitalisation. Voir Nicolas Marques, « Le manque-à-gagner lié au sous-développement de l'épargne retraite », Institut Molinari, décembre 2023 [en ligne].

en pouvoir d'achat, quitte à accepter une pension par capitalisation plus faible, le pilier par répartition lui assurant déjà une couverture retraite minimale. Inversement, il pourrait décider de cotiser davantage et de bénéficier d'une pension plus élevée, le pilier par capitalisation devenant alors « additionnel » par rapport au système actuel.

Enfin, le cas échéant, il pourrait compléter ces deux premiers piliers (répartition et capitalisation obligatoires) par des plans d'épargne retraite, dont tous les sondages montrent la popularité⁴¹.

CONCLUSION

Le nouveau débat qui s'engage sur les retraites risque d'aboutir à un recul par rapport à la réforme de 2023, soit par la remise en cause du report de l'âge légal à 64 ans, soit par l'octroi de nouvelles compensations financièrement coûteuses que l'on habille généralement du beau mot de « solidarité ». Pour sortir de cette impasse, des progrès doivent être faits dans plusieurs directions.

Il faut tout d'abord prendre conscience de l'ampleur du sujet financier et cesser de donner des arguments aux opposants aux réformes avec une présentation comptable qui sous-estime l'importance du poids des retraites dans le déficit public global. Cette situation rend difficile, voire inaudible, le discours de la réforme. C'est pourquoi, même si aucune convention comptable alternative n'est exempte de critiques, il est indispensable d'adopter une autre présentation que celle appliquée aujourd'hui par l'État qui représente mieux la réalité économique de la question des retraites et la rende plus lisible.

Quelle que soit la présentation comptable retenue, la principale question reste celle du montant excessif des pensions que notre pays consacre aux retraites. De ce point de vue, il paraît possible de réduire sensiblement certaines dépenses dites de solidarité qui n'ont parfois pas la nature de solidarité qu'on leur prête. Aucune réforme ne pourra faire l'impasse sur ce sujet, dans la mesure où le niveau actuel et futur des pensions contraint, de manière excessive, toutes nos marges financières et notre possibilité d'investir pour l'avenir des générations futures et contribue au décrochage économique irréversible qui nous menace.

41. Cf. « Les Français et le système de retraite », sondage réalisé par Elabe et BFM, février 2025.

Ces mesures pourront apparaître assez radicales au premier abord. De fait, elles impliquent dans de nombreux cas un report de l'âge effectif de départ à la retraite permettant de bénéficier du taux plein, même si plusieurs mesures de compensation sont proposées pour minorer cet effet. De même, l'effort demandé aux retraités actuels (désindexation temporaire des pensions et suppression de l'abattement de 10 % pour frais professionnels) risque d'être impopulaire mais inclure cet effort dans le sauvetage de notre système de retraite pourrait lui donner un sens politique appréciable. De même, la mise à contribution des entreprises cotées du SBF 120 via un achat d'actions sans droits de vote et inaccessibles pour contribuer à enclencher la constitution du fonds serait politiquement juste, tout en étant un acte de confiance de l'État vis-à-vis des entreprises françaises.

Enfin, l'ensemble de ces mesures permettrait de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour construire un pilier par capitalisation assurant la survie d'un système de retraite raisonnablement généreux tout en réduisant progressivement les prélèvements obligatoires (cotisations sociales et divers impôts et taxes affectés aux retraites). La simulation effectuée montre que, sous des hypothèses prudentes, ce mouvement pourrait être opéré sans surtaxation du travail pendant la période de transition d'un système à un autre.

Pour résumer, nous avons le choix entre, d'une part, laisser dériver notre système actuel par répartition qu'il faut rafistoler tous les trois ou cinq ans, au prix de crises politiques et sociales de plus en plus violentes tout en sacrifiant les générations futures, et d'autre part, baisser dès maintenant nos dépenses et trouver les marges financières nécessaires pour introduire un pilier par capitalisation. Il est déjà bien tard, mais peut-être pas encore trop tard.

Jean-Pascal BEAUFRET

CONTRIBUTION À LA MISSION FLASH DE CLARIFICATION DU FINANCEMENT DES RETRAITES

NOTE POUR
LE PREMIER PRÉSIDENT
DE LA COUR DES COMPTES

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Février 2025

Bertrand MARTINOT

LA CAPITALISATION : UN MOYEN DE SORTIR PAR LE HAUT DE LA CRISE DES RETRAITES ?

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Novembre 2024



Synthèse et verbatim
des rencontres-débats

UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE ? PARLONS-EN !



Organisées par

FONDATION pour
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Fondation
Jean Jaurès
jean-jaures.org



FONDATION pour
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

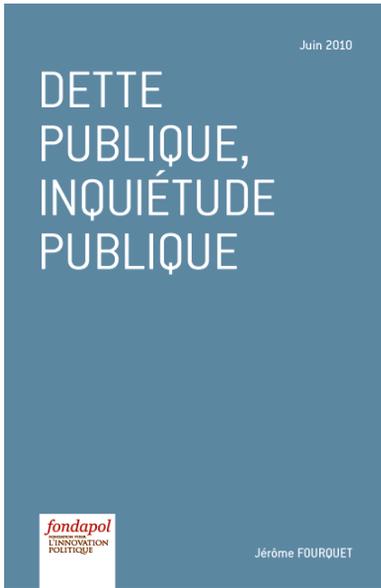
Les Français jugent leur système de retraite

Octobre 2018
Fondation pour l'innovation politique

Tous les résultats de l'enquête sont en libre accès sur le site fondapol.org







NOS PUBLICATIONS

Contribution à la mission flash de clarification du financement des retraites

Jean-Pascal Beaufret, février 2025, 53 pages

Union européenne : l'étouffoir de l'écologisme bureaucratique

Emmanuel Bloch, février 2025, 37 pages

Les non-dits économiques et sociaux du débat sur la fin de vie

Yves-Marie Doublet et Pascale Favre, janvier 2025, 28 pages

Pourquoi donner

Claire-Marie Morinière avec Wakil Belhaddad et Claude Birman, janvier 2025, 41 pages

L'histoire des think tanks

Simon Amat, janvier 2025, 33 pages

Équilibres et mérites de la loi qui encadre la liberté d'expression en France

Basile Ader, janvier 2025, 26 pages

Innovation politique 2023

Fondapol, décembre 2024, 536 pages

Jeux vidéo : violence et addiction ?

Loïse Lyonnet et Michaël Stora, décembre 2024, 33 pages

L'utérus artificiel et la reproduction humaine

Élisabeth de Castex, décembre 2024, 42 pages

Pour une renaissance de la politique familiale : liberté, lisibilité et pérennité

Gérard-François Dumont, décembre 2024, 41 pages

L'industrie automobile européenne en 2035

Marc Alochet et Jean-Pierre Corniou, décembre 2024, 46 pages

Fondapol. Des Idées pour la Cité. L'aventure d'un think tank

Sous la direction de Dominique Reynié, éditions du Cerf, novembre 2024, 304 pages

L'inévitable conflit entre islamisme et progressisme aux États-Unis

Martha Lee, novembre 2024, 45 pages

Structure économique et sociale des territoires et vote populiste en France

Guillaume Bazot, novembre 2024, 58 pages

La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites ?

Bertrand Martinot, novembre 2024, 46 pages

Le FPÖ au défi de l'Europe : radicalité idéologique et contrainte électorale en Autriche

Patrick Moreau, octobre 2024, 39 pages

L'AfD : l'extrême droite allemande dans l'impasse

Patrick Moreau, octobre 2024, 66 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France - édition 2024

AJC Paris et Fondapol, octobre 2024, 48 pages

Les attentats islamistes dans le monde 1979-2024

Fondapol, octobre 2024, 92 pages

L'opinion européenne en 2023

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, juillet 2024, 284 pages

Législatives 2024 : le grand désarroi des Français

Anne Flambert, Nicola Gaddoni, Mélodie Jourdain et Dominique Reynié, juin 2024, 36 pages

Les Européens abandonnés au populisme

Dominique Reynié, mai 2024, 80 pages

Victoire populiste aux Pays-Bas : spécificité nationale ou paradigme européen ?

Christophe de Voogd, avril 2024, 40 pages

Les pogroms en Palestine avant la création de l'État d'Israël (1830-1948)

Georges Bensoussan, avril 2024, 37 pages

Le vote des Européens. Vingt-trois ans d'élections nationales en Europe

Corinne Deloy, Préface de Dominique Reynié, éditions du Cerf, avril 2024, 460 pages

Les étrangers extra-européens et le logement social en France

Michel Aubouin, avril 2024, 36 pages

Les mots de la fin de vie : ne pas occulter les termes du débat

Pascale Favre, mars 2024, 30 pages

Suicide assisté, euthanasie : le choix de la rupture et l'illusion d'un progrès

Yves-Marie Doublet, mars 2024, 35 pages

L'Europa e la Sovranità. Riflessioni italo-francesi (1897-2023)

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Rubbettino, avril 2024, 332 pages

L'Europe et la Souveraineté. Approches franco-italiennes 1897-2023

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Plein Jour, mars 2024, 516 pages

Fratelli d'Italia : héritage néofasciste, populisme et conservatisme

Marco Tarchi, février 2024, 41 pages

L'émergence d'une gauche conservatrice en Allemagne :**l'alliance Sahra Wagenknecht pour la raison et la justice (BSW)**

Patrick Moreau, janvier 2024, 41 pages

Innovation politique 2022 (tome 2)

Fondapol, novembre 2023, 252 pages

Innovation politique 2022 (tome 1)

Fondapol, novembre 2023, 310 pages

Mouvements protestataires : le retour de la violence

Eddy Fougier, novembre 2023, 38 pages

La réforme Affelnet à Paris : un voyage au pays où 15 = 20

Marion Oury, octobre 2023, 48 pages

Le jumeau numérique en santé

Serge Soudoplatoff, septembre 2023, 34 pages

La régulation du numérique : Chine, États-Unis, France

Aifang Ma, septembre 2023, 44 pages

L'industrie française du jeu vidéo. De la French Touch à la French Pride

Loïse Lyonnet et Pierre Poinsignon, juillet 2023, 40 pages

La défiance vue par le prisme du médiateur de l'assurance

Arnaud Chneiweiss, juillet 2023, 26 pages

L'Europe et notre souveraineté. L'Europe est nécessaire, la France aussi

Édouard Balladur, juin 2023, 18 pages

L'enseignement supérieur privé en France

Laurent Batsch, juin 2023, 57 pages

Complexité. Critique d'une idéologie contemporaine

Sophie Chassat, juin 2023, 40 pages

Politique migratoire : que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?

Xavier Driencourt, mai 2023, 29 pages

De la transition écologique à l'écologie administrée, une dérive politique

David Lisnard et Frédéric Masquelier, mai 2023, 30 pages

Pour un nouvel ordre énergétique européen

Cécile Maisonneuve, avril 2023, 56 pages

Le XXI^e siècle du christianisme - édition de poche

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mars 2023, 378 pages

Élections, médias et réseaux sociaux : un espace public en décomposition

Victor Delage, Dominique Reynié, Mathilde Tchounikine, mars 2023, 32 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (2)

Transition énergétique, géopolitique et industrie : quel rôle pour l'État ?

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 48 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (1)

Les conditions de réussite du programme nucléaire français de 1945 à 1975

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 44 pages

Immigration : comment font les États européens

Fondapol, mars 2023, 46 pages

La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle

Fondapol, janvier 2023, 57 pages

L'opinion européenne 2020-2022

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, décembre 2022, 240 pages

Innovation politique 2021 (tome 2)

Fondapol, décembre 2022, 340 pages

Innovation politique 2021 (tome 1)

Fondapol, décembre 2022, 440 pages

Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique

Razika Adnani, décembre 2022, 36 pages

Italie 2022 : populismes et droitisation

Anna Bonalume, octobre 2022, 60 pages

Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?

Bruno Tertrais, octobre 2022, 39 pages

Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite

Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (2)

Les questions à long terme

Christian Pfister, juillet 2022, 34 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (1)

État des lieux et perspectives à court-moyen terme

Christian Pfister, juillet 2022, 47 pages

La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental

Lorenzo Vidino, juin 2022, 29 pages

2022, présidentielle de crises

Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (4)

La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (3)

L'enjeu des générations futures

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 41 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (2)

Les solutions pour maîtriser le risque effectif

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 42 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (1)

Déchets et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022

AJC Paris et Fondapol, janvier 2022, 38 pages

Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire

Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 34 pages

Libertés : l'épreuve du siècle

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

Élections départementales et régionales 2021 : une analyse cartographique

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 76 pages

Innovation politique 2020 (tome 2)

Fondapol, décembre 2021, 428 pages

Innovation politique 2020 (tome 1)

Fondapol, décembre 2021, 344 pages

Défendre l'autonomie du savoir

Nathalie Heinich, novembre 2021, 32 pages

Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale

Fondapol, novembre 2021, 82 pages

2022, le risque populiste en France (vague 5)**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

Parti et Démocratie

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondapol et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

Commerce illicite de cigarettes, volet II.**Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 32 pages

Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 47 pages

Les décroissants en France. Un essai de typologie

Eddy Fougier, septembre 2021, 31 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021

Fondapol, septembre 2021, 84 pages

Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 51 pages

L'idéologie woke. Face au wokisme (2)

Pierre Valentin, juillet 2021, 32 pages

L'idéologie woke. Anatomie du wokisme (1)

Pierre Valentin, juillet 2021, 34 pages

Protestation électorale en 2021 ?**Données issues du 1^{er} tour des élections régionales**

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élixa Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

2022, le risque populiste en France (vague 4)**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié (dir.), juin 2021, 64 pages

La conversion des Européens aux valeurs de droite

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

Les coûts de la transition écologique

Guillaume Bazot, mai 2021, 37 pages

Le XXI^e siècle du christianisme

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

Les protestants en France, une minorité active

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 34 pages

L'agriculture bio et l'environnement

Bernard Le Buanec, mars 2021, 27 pages

Devrions-nous manger bio ?

Léon Guéguen, mars 2021, 36 pages

Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?

Gil Kressmann, mars 2021, 48 pages

Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire

Julien Damon, février 2021, 33 pages

Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?

Christian Lévêque, février 2021, 37 pages

Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale

Marco Baroni, février 2021, 66 pages

Souveraineté économique : entre ambitions et réalités

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 66 pages

Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire

Valérie Faudon, janvier 2021, 36 pages

Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 40 pages

Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 35 pages

Glyphosate, le bon grain et l'ivraie

Marcel Kuntz, novembre 2020, 45 pages

Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 42 pages

2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)

Un indicateur de la protestation électorale Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages

Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionnariat

Frédéric Gonand, septembre 2020, 37 pages

Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté

Patrice Geoffron, septembre 2020, 35 pages

Relocaliser en France avec l'Europe

Yves Bertoncini, septembre 2020, 40 pages

Relocaliser la production après la pandémie ?

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 46 pages

Qui paie ses dettes s'enrichit

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 37 pages

L'opinion européenne en 2019

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, septembre 2020, 212 pages

Les assureurs face au défi climatique

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 33 pages

Changements de paradigme

Josef Konvitz, juillet 2020, 20 pages

Hongkong : la seconde rétrocession

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 62 pages

Tsunami dans un verre d'eau

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

Innovation politique 2019 (tome 2)

Fondapol, juin 2020, 412 pages

Innovation politique 2019 (tome 1)

Fondapol, juin 2020, 400 pages

Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

De la distanciation sociale à la distanciation intime

Anne Muxel, juin 2020, 24 pages

Covid-19 : Cartographie des émotions en France

Madeleine Hamel, mai 2020, 24 pages

Ne gaspillons pas une crise

Josef Konvitz, avril 2020, 23 pages

Retraites : leçons des réformes suédoises

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 37 pages

Retraites : leçons des réformes belges

Frank Vandenbroucke, février 2020, 40 pages

Les biotechnologies en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, février 2020, 44 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France

AJC Paris et Fondapol, janvier 2020, 32 pages

OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 35 pages

Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat

CREC Saint-Cyr et Fondapol, décembre 2019, 128 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)**Défendre l'économie européenne par la politique commerciale**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 52 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)**Les pratiques anticoncurrentielles étrangères**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 40 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)**Politique de concurrence et industrie européenne**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 36 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019

Fondapol, novembre 2019, 80 pages

Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?

Emmanuel Combe, octobre 2019, 46 pages

2022, le risque populiste en France (vague 1)**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages

La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 48 pages

1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne

Stéphane Courtois, septembre 2019, 51 pages

Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1^{er} septembre 2019

Patrick Moreau, septembre 2019, 26 pages

Campements de migrants sans-abri : Comparaisons européennes et recommandations

Julien Damon, septembre 2019, 44 pages

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 36 pages

Élections européennes 2019. Le poids des électors comparé au poids électoral des groupes parlementaires

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo (2). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 40 pages

Allô maman bobo (1). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 44 pages

L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante

Marcel Kuntz, juin 2019, 35 pages

Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

volume I, Les enjeux, 156 pages ; **volume II**, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 31 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive

Sophie Cluzel, avril 2019, 23 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 42 pages

Un an de populisme italien

Alberto Toscano, mars 2019, 33 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 46 pages

Une civilisation électrique (2). Vers le réenchantement

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 34 pages

Une civilisation électrique (1). Un siècle de transformations

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 32 pages

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 42 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 36 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 26 pages

Innovation politique 2018 (tome 2)

Fondapol, janvier 2019, 544 pages

Innovation politique 2018 (tome 1)

Fondapol, janvier 2019, 472 pages

L'opinion européenne en 2018

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 35 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 38 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise

Fondapol, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 29 pages

La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIX^e siècle à nos jours

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 31 pages

La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIX^e siècle

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 28 pages

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 33 pages

Le christianisme et la modernité européenne (2)**Comprendre le retour de l'institution religieuse**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Le christianisme et la modernité européenne (1)**Récuser le déni**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle,**Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 64 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 41 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 33 pages

Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 77 pages

Les géants du numérique (1) : magnats de la finance

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 56 pages

L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 40 pages

Alternative für Deutschland : établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 49 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondapol, octobre 2018, 28 pages

Migrations : la France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 34 pages

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et Fondapol, septembre 2018, 72 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan**Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang**

Hugues Hourdin, octobre 2018, 28 pages

Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 41 pages

Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 33 pages

Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 35 pages

Éthiques de l'immigration

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 35 pages

Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)

Fondapol, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation

Jean Coldefy, juin 2018, 40 pages

France : combattre la pauvreté des enfants

Julien Damon, mai 2018, 32 pages

Que pèsent les syndicats ?

Dominique Andolfatto, avril 2018, 40 pages

L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 29 pages

L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 40 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 44 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 64 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 36 pages

L'opinion européenne en 2017

Dominique Reynié (dir.), Fondapol, janvier 2018, 140 pages

Innovation politique 2017 (tome 2)

Fondapol, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (tome 1)

Fondapol, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 28 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 32 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage

Fayçal Hafied, novembre 2017, 55 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 31 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 33 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Fayçal Hafied, juillet 2017, 45 pages

Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 49 pages

Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 37 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 38 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 33 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 36 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 31 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste :

l'Europe démocratique menacée

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 34 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, mars 2017, 52 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, mars 2017, 38 pages

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 31 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 37 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 34 pages

Hôpital : libérer l'innovation

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 30 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 33 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 37 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 36 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 31 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 35 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 25 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 59 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 34 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 36 pages

Innovation politique 2016

Fondapol, PUF, octobre 2016, 758 pages

Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 34 pages

L'opinion européenne en 2016

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

Refonder l'audiovisuel public

Olivier Babeau, septembre 2016, 31 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 27 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 51 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulai, juin 2016, 33 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 35 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 41 pages

Gouverner pour réformer : éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 54 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 39 pages

Régionales (1) : vote FN et attentats

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 45 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 38 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 32 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiites et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 29 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 29 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Cheiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 32 pages

L'opinion européenne en 2015

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 40 pages

Innovation politique 2015

Fondapol, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant

Albert Bressand, octobre 2015, 35 pages

Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois

Albert Bressand, octobre 2015, 34 pages

PME : nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 30 pages

Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 32 pages

Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 27 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 25 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 41 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 43 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 30 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 33 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 22 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain

François Bazin, juin 2015, 35 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 40 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 44 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 42 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 21 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 23 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 24 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 27 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 27 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 36 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 34 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 34 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 29 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 46 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 46 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 32 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 32 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 28 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 31 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 44 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 42 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 44 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 30 pages

Innovation politique 2014

Fondapol, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 47 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 38 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverz et Jean Sènié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 35 pages

L'État innovant (1) : renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 43 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 35 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 7 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 27 pages

Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 37 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 22 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 31 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 5 pages

L'opinion européenne en 2013

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique
Laurence Daziano, juillet 2013, 29 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs
Albert Bressand, juillet 2013, 33 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement
Julien Damon, juin 2013, 35 pages

Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie
Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 32 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France
Les Arvernes, Fondapol, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents
Julien Damon, avril 2013, 26 pages

Innovation politique 2013
Fondapol, PUF, janvier 2013, 652 pages

Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies
Robin Rivaton, décembre 2012, 30 pages

Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux
Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

La compétitivité passe aussi par la fiscalité
Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise
Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 28 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?
Aldo Cardoso, novembre 2012, 5 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...
Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 30 pages

Youth and Sustainable Development
Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité
Francis Charhon, mai / juin 2012, 34 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure
Julien Damon, mai 2012, 30 pages

Libérer le financement de l'économie
Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social
Julie Merle, avril 2012, 32 pages

L'opinion européenne en 2012
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

Valeurs partagées
Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe
Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

Innovation politique 2012
Fondapol, PUF, janvier 2012, 648 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité
Charles Feuillerade, janvier 2012, 27 pages

Politique énergétique française (2) : les stratégies
Rémy Prud'homme, janvier 2012, 31 pages

Politique énergétique française (1) : les enjeux
Rémy Prud'homme, janvier 2012, 36 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 27 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 32 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 34 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 29 pages

12 idées pour 2012

Fondapol, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 30 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 32 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 40 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 33 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 15 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 42 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 31 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 35 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 22 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 34 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 28 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 26 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 45 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 26 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 30 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 21 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 33 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 50 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boissérie, avril 2011, 35 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 33 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 31 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 31 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 36 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 27 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 34 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 56 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 38 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 36 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 28 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 34 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'opinion européenne en 2011

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 45 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 28 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 34 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 26 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 36 pages

Innovation politique 2011

Fondapol, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 30 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 40 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 28 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 38 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 40 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 24 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 32 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 22 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 28 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 30 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 28 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 52 pages

L'opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 26 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 30 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 28 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 16 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 8 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 7 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 50 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 26 pages

La politique européenne de développement : une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 30 pages

**La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :
défense du statut, illustration du statu quo**

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson David Bonneau, mai 2009, 40 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 65 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 125 pages

**Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands
sur trois priorités de la présidence française de l'UE**

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org

Le débat public a besoin de la Fondapol et la Fondapol a besoin de vous!

Pour préserver son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondapol, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondapol peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons versés imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 *bis* du CGI).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre contribution aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans) ;

Au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % du montant des dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI.

contact : Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 _ anne.flambert@fondapol.org

Je soutiens la Fondapol

voici ma contribution de :

100 € 500 € 1000 € 5000 €
 10000 € 50000 € Autre montant : _____ €

Je choisis de faire un don :

- À titre personnel
 Au titre de la société suivante : _____

Destinataire du reçu fiscal : _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

- Par chèque, à l'ordre de
la **Fondation pour l'innovation politique**
 Par virement bancaire daté du : _____
au profit du compte
Fondation pour l'innovation politique
à la Caisse des dépôts et consignations : _____

IBAN : FR77 4003 1000 0100 0029 9345 Z16

BIC : CDCGFRPPXXX

À renvoyer à :

Fondation pour
l'innovation
politique
11, rue de
Grenelle
75007 Paris

Contact :

Anne Flambert
Responsable
administratif
et financier
01 47 53 67 09



RETRAITES : OPTIMISER LES DÉPENSES, INTRODUIRE UNE PART DE CAPITALISATION

Par Bertrand MARTINOT

La présente note propose un ensemble cohérent de mesures permettant d'assurer la pérennité et d'améliorer l'équité de notre système de retraite tout en contribuant à un redressement global des finances publiques.

Au-delà des controverses sur le niveau exact du « déficit des retraites », il est clair qu'aussi bien la situation démographique, le ralentissement de la productivité et les défis que nous devons collectivement relever, imposent une réduction de la dépense globale consacrée aux pensions. Une revue des dépenses dites « de solidarité » intégrées au système de retraite actuel montre que certaines d'entre elles ne sont pas véritablement justifiées et pourraient être diminuées. Cette note évalue à environ 10 % à terme, la proportion des dépenses qui pourraient être ainsi économisées sans qu'il soit nécessaire de reculer de nouveau l'âge légal de départ en retraite. Il s'agirait notamment de supprimer certaines bonifications et validations gratuites de trimestres et de rationaliser les départs anticipés pour carrières longues. Il en résulterait également de meilleures incitations à prolonger la durée de l'activité, ce qui permettrait un recul de l'âge effectif moyen de départ à la retraite.

Cette étude approfondit également les réflexions amorcées dans la note *La capitalisation : une solution pour sortir par le haut de la crise des retraites ?* qui plaidait pour l'introduction d'un pilier par capitalisation bénéficiant à tous les salariés. En combinant les propositions d'économie sur les dépenses de solidarité, une désindexation temporaire des pensions et divers mécanismes facilitant la constitution d'un capital initial, il est possible de créer une cotisation dédiée à la constitution d'un pilier par capitalisation de l'ordre de 33 % des pensions versées sans augmenter les prélèvements nets sur les salaires. Cette opération aboutirait, à terme, à la fois à une diminution des cotisations sociales et, au-delà même du système de retraite, apporterait une contribution substantielle au redressement global des finances publiques. En réglant ainsi durablement la question lancinante des retraites, notre pays pourrait dégager les marges de manœuvre financière pour enfin se tourner vers l'avenir.

Les médias

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ



Le site internet

fondapol.org



Les données en open data

data.fondapol.org



ISBN : 978-2-36408-350-9

5 €